

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE MARCILLY LES BUXY

ARRETE MUNICIPAL
d u 2 2 S E P T E M B R E 2 0 2 2

C I R C U L A T I O N S U R L A R O U T E
D E S A I N T E U S E B E

LE MAIRE DE MARCILLY LES BUXY,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Considérant que l'entreprise ISO WATT de Dardilly doit installer des panneaux solaires le mercredi 5 et jeudi 6 octobre 2022 sur une habitation au n° 817 route de Saint Eusèbe, (RD 977, aux Baudots)

ARRETE

ARTICLE 1 : Le jour des travaux, la route départementale 977, route de Saint Eusèbe sera rétrécie à hauteur de l'habitation numéro 817.

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise qui réalise les travaux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune de Marcilly-Lès-Buxy.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de la Commune de Marcilly-Lès-Buxy est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marcilly les Buxy, le 26 septembre 2022

Le Maire,
Florent MARILLIER



A